

Conseil national de l'Ordre des médecins  
(CNOM)  
Dr François ARNAULT - Président  
4 rue Léon Jost  
75855 Paris Cedex 17

Vos réfs : CBG/DB/SP R.

*Courrier envoyé en RAR*

*Copie à : [sante-publique.cn@ordre.medecin.fr](mailto:sante-publique.cn@ordre.medecin.fr)*

1

A Paris, le 12/09/2023

Monsieur le Président, Cher confrère,

Je vous remercie tout d'abord de votre lettre du 28 août 2023.

Je note, en premier lieu que le rapport sur les PSNC est un « constat d'étape ayant pour objectif de pouvoir se compléter des évolutions qui devront être apportées par l'engagement de ceux qui les défendent » et que « la section Santé Publique reste à notre disposition pour organiser une rencontre afin que nous puissions librement échanger à ce sujet. ». Nous sommes tout comme vous soucieux d'éviter des pratiques illégales et nous souhaitons une telle rencontre le plus rapidement possible.

En effet, le rapport PSNC contient des informations inexactes au sujet de l'haptonomie, et lui nuit, il porte préjudice aux professionnels médicaux et de santé qui la pratiquent. Il est donc indispensable de faire un point objectif à bref délai. L'Ordre, tout comme nous, a pour souci principal d'aider les patients sans leur nuire, et d'agir avec rigueur sur le plan scientifique. Mais il ne doit pas ostraciser les professionnels du secteur qui pratiquent l'haptonomie dans le cadre de leur activité, au motif que des tiers empiètent abusivement sur leur pratique.

Certaines mentions de votre lettre nous interpellent. Compte tenu de l'urgence, nous souhaitons vous apporter des éclaircissements immédiats sur les plus importantes.

- Vous craignez « l'étendue du public pouvant accéder aux formations en haptonomie et empiéter sur les compétences des professionnels de santé et médicaux ». Or, les formations délivrées par le CIRDH Frans Veldman sont réservées aux professionnels médicaux et de santé. Nous partageons donc le même souci. L'haptonomie n'exclue pas la pratique des soins conventionnels, elle est un complément et un éclairage supplémentaire dans la relation thérapeutique. L'obligation de moyens n'est absolument pas remise en cause. On ne peut stigmatiser gravement des médecins (un millier de praticiens diplômés de santé) au motif que certaines personnes pratiquent illégalement des actes réservés aux professionnels de santé. C'est pourtant le résultat du rapport PSNC.

- Aucun risque de dérive aucune plainte ne sont mentionnés dans votre lettre, en ce qui concerne les praticiens du CIRDH Frans Veldman. Nos actions de formation sont, je le rappelle, certifiées QUALIOPI.

Nous avons demandé communication du dossier concernant l'haptonomie visé dans le rapport. Vous avez refusé de le communiquer, mais vous répondez indirectement par quatre notes en pied de la page n°2. J'en déduis qu'il n'existe à ce jour dans le dossier que les quatre références mentionnées dans votre lettre. Si tel n'était pas le cas, je vous remercie de nous le faire connaître, ainsi que les dérives dont vous êtes saisis « de façon exponentielle », qui concerneraient l'haptonomie.

Sur ces quatre références :

- La première porte sur un article purement descriptif, qui ne dit rien de négatif sur l'haptonomie et ne justifie pas de la stigmatiser.
- Les trois autres renvoient à des sites proposant des formations sans aucun lien avec nous. Ils ne sont pas certifiés QUALIOP1. On ignore même souvent qui sont les formateurs et leurs qualifications. Nous sommes d'autant plus choqués qu'une organisatrice de l'un de ces sites, la seule qui ait été formée au CIRDH Frans Veldman s'est engagée formellement à ne pas faire de formation en haptonomie.

Mais l'existence de sites abusifs ne disqualifie pas l'haptonomie comme technique de soins qui doit, nous en sommes d'accord, être réservée aux professionnels de santé, dans leur cadre habituel. Il est donc regrettable de stigmatiser gravement ceux qui emploient l'haptonomie dans leur exercice clinique.

- L'argument d'«une recommandation de la haute autorité de santé de 2005 » affirmant que « l'haptonomie n'était pas suffisamment évaluée » omet l'évolution scientifique, et surtout que l'haptonomie, enseignée dans le cadre de diplômes universitaires, a fait depuis longtemps l'objet de nombreuses publications et travaux scientifiques.

Je vous remercie donc de demander à la section Santé Publique de nous recevoir d'urgence, nous ne doutons pas que cette rencontre se fera sans parti pris.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Cher Confrère, l'expression de ma considération distinguée.

Dr Catherine DOLTO



**l'Haptonomie**

CIRDH · FRANS VELDMAN

9 Bis Villa du Bel Air, 75012 Paris  
01 42 01 68 20 - cirdhfv@haptonomie.org  
www.haptonomie.org

